

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

**Date de convocation :**

Le 16 mars 2023

**NOMBRE :**

- de conseillers : 23

- de présents : 16

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis  
à l'obligation de transmission  
au Représentant de l'Etat :**

21\_2023

**Secrétaire de Séance :**

Mme Virginie SOIGNEUX

**Etaient présents (16) :**

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Sabine HENNEBERT, Simon BRASSART, Stéphane SANSONE, Audrey MONNIER, Jean-Paul LANNOY, Anne-Françoise MARECHAL, Marie-Claire DELAIRE, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS

**Ont donné pouvoir (7) :**

François BLAT donne pouvoir à Simon BRASSART, Fanny RICHARD donne pouvoir à François ERLEM, Sandrine MERCIER donne pouvoir à Françoise DUPUIITS, Sabine TROUILLET donne pouvoir à Audrey MONNIER, Romain POLLART donne pouvoir à Virginie SOIGNEUX, Michaël DELATTRE donne pouvoir à Jean-Paul LANNOY, Jean-Philippe MICHEL à Jean-Marc DUMEIGE

**OBJET :**

- Compte administratif 2022

VU la Commission des Finances du 16 mars 2023,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Francis DUPIRE, Adjoint aux Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mr François ERLEM, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Ainsi fait et délibéré en séance  
les jours, mois et an susdits**  
Le Maire

François ERLEM

SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2021		OPERATIONS DE L'EXERCICE 2022	
	DEFICITS	EXCEDENT S	MANDATS EMIS	TITRES EMIS
Investissement	220 605,87		1 590 030,45	1 224 772,66
Fonctionnement		1 147 724,39	3 214 693,02	3 606 543,27
001 Solde d'investissement n-1			220 605,87	
002 Résultat reporté n-1				1 147 724,39
<b>TOTAUX</b>		<b>927 118,52</b>	<b>5 025 329,34</b>	<b>5 979 040,32</b>

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

SUBDIVISIONS	RESULTATS DE L'EXERCICE 2022		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	
	DEFICITS	EXCEDENT S	DEFICITS	EXCEDENT S
Investissement	365 257,79		365 257,79	
Fonctionnement		391 850,25		391 850,25
001 Solde d'investissement n-1			220 605,87	
002 Résultat reporté n-1				1 147 724,39
<b>TOTAUX</b>		<b>26 592,46</b>	<b>585 863,66</b>	<b>1 539 574,64</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Envoyé en préfecture le 24/03/2023  
Reçu en préfecture le 24/03/2023  
Publié le  
ID : 059-215903311-20230323-21\_2023\_02-BF

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

**Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

De valider le compte administratif 2022 du budget principal.